

## REGLEMENT TECHNIQUE

**Article 01 : Organisation :** Il est organisé par le comité de Coordination Régional Centre Ouest sous l'égide de la Fédération Algérienne d'Athlétisme, une manifestation sportive dénommée :

«**Championnat Régional d'Athlétisme BM**»

**Article 02 : Participation :** Le «**Championnat Régional d'Athlétisme BM**» est ouvert à tous les athlètes des catégories **Benjamins-Minimes** des deux sexes dûment affiliés à la FAA et répondant aux critères de qualification arrêtés par le Comité d'Organisation.

### **Article 03 : Mode de Qualification**

Sont Qualifiés au «**Championnat Régional d'Athlétisme BM**» les athlètes ayant réalisés dans les délais fixé des meilleures performances dans la limite des quotas fixés pour chaque épreuve.

Nombre de qualifié :

3-1- Courses : Nombre d'athlète qualifié par épreuve 24 au maximum

3-2- Sauts et Lancers : Nombre d'athlète qualifié par épreuve 16 au maximum

**Article 04 :** Les listes des qualifiées au «**Championnat Régional d'Athlétisme BM**» seront arrêter 07 jours avant la tenue de la compétition.

### **Article 05 : Limitations des Epreuves :**

Le nombre d'épreuves par athlète sera limité conformément aux règlements techniques de la FAA

02 épreuves au choix + un relais

Une (01) Course de demi Fond par Compétition ( la **Marche** est considérée comme une **Course** )

**Minimes: Les deux (02) sexes:**

**Deux (02) épreuves individuelles au choix, si les Deux (02) épreuves s'avèrent deux courses, une Course peut dépasser 150m.**

**Article 06 :** Tout infraction aux dispositions relatives au nombre d'épreuve autorisé entrainera la disqualification de l'athlète.

**Article 07 :** La Direction Technique Régionale est habilitée a autoriser des athlètes à participer au Championnat Régional d'Athlétisme.